

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : Françoise FONTANA, Olivier ULRICH, Pierre CHANTEREAU, Pascale VIROT, Cyrille BOULLLOUD, Nancie FROMONT, Jacques CLAY, Stéphane VINCENT, Jean-Noël CAUSSE, Jean-Michel TAILLANDIER, Aurélien DAUTREY, Elisabeth SCIUS

Absents :

Absents excusés : Michèle NASRAOUI, Claude GARAPON (pouvoir à Nancie FROMONT), Isabelle PATUREL (pouvoir à Olivier ULRICH)

Secrétaire de séance : Pascale VIROT

Ouverture à 19H00

NOTE DE SYNTHÈSE

Conseil municipal du 05 février 2018

Madame le maire demande à modifier l'ordre du jour et en annulant la délibération proposée sur les travaux d'éclairage public. Ce point sera évoqué en points divers.

Vote : unanimité

Approbation des procès-verbaux des précédents conseils municipaux

Conseil du 11 et 22 décembre 2017

Vote : unanimité

FINANCE :

- **Approbation du Compte de gestion 2017**

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Considérant que les autorisations budgétaires et les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de la part de l'ordonnateur sur la tenue des comptes.

Le résultat d'exécution du budget principal fin 2017 est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement en 2017	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	111 396.75 €	0.00 €	102 021.66 €	213 418.41 €
Fonctionnement	72 044.47 €	72 044.47 €	28 407.27 €	28 407.27 €
Total	183 441.22 €	72 044.47 €	130 428.93 €	241 825.68 €

Le conseil est sollicité pour approuver le compte de gestion du budget principal 2017.

Le compte de gestion a été transmis aux membres du conseil en pièce jointe à la note d'information.

Vote : unanimité

- **Approbation du Compte administratif 2017**

Afin de clore l'exercice antérieur, madame le maire demande au conseil municipal de voter le compte administratif de l'exercice 2017 et d'arrêter ainsi les comptes :

FONCTIONNEMENT					
Dépense			Recette		
Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé	
982 430.00 €	959 839.77 €		982 430.00 €	988 247.04 €	

INVESTISSEMENT					
Dépense			Recette		
Prévu	Réalisé	Reste à réaliser	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
2 461 225.89 €	489 387.00 €	1 958 060.91 €	2 686 263.22 €	591 408.66 €	1 256 564.80 €

RESULTAT DE CLOTURE	
Fonctionnement	28 407.27 €
Investissement	102 021.66 €
Résultat global	130 428.93 €

Globalement, le compte administratif de fonctionnement 2017 dégage un résultat de 28 K€, qui inclut deux évènements exceptionnels :

- L'indemnité de renégociation du prêt CEDA (magasin de producteur) 24 K€ et
- L'assurance dommage- ouvrage du Campus 22K€,

Ce résultat net de ces deux évènements exceptionnels, est ainsi comparable à celui de l'exercice précédent soit 74 K€.

Il constitue un résultat de fonctionnement nécessaire pour garantir le remboursement en capital de la dette (52 K€/an environ) qui représente une dépense obligatoire et financer un volet d'investissement ou de gros entretien nécessaire à la collectivité (de l'ordre de 20 K€/an).

Depuis quatre ans, les dépenses de fonctionnement de la commune restent stables, malgré une hausse de la masse salariale, de l'attribution de compensation et du FPIC.

- La masse salariale est passée de 417K€ en 2014 à 432K€ en 2017 du fait de la réforme PPCR, des avancements d'échelon, de la revalorisation des astreintes, d'heures supplémentaires et des charges associées. Une vigilance est nécessaire pour contenir ce poste de dépense ;
- L'attribution de compensation qui était positive en 2014 + 9K€, représente un prélèvement de 99K€ en 2017 du fait des transferts de compétence ;
- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (PFIC) n'était que de 7 K€ en 2014 contre 11 K€ en 2017.

A l'inverse, le travail de mise en concurrence de prestataires et des choix de gestion (informatique, électricité, copieurs, assurances en particulier) ont permis de réaliser des économies qui ont compensé ces hausses.

Sur la même période, les recettes de fonctionnement continuent globalement de se dégrader du fait de la baisse sévère de la dotation globale de fonctionnement (DGF) :

- Les recettes fiscales suivent l'évolution de la population d'herbeys et le niveau de revalorisation des bases d'imposition décidées nationalement ; elles croissent légèrement passant de 600K€ en 2014 à 629K€ en 2017 ;
- La DGF recule de 102K€ en 2014 à 43K€ en 2017, soit moins 59K€ et une perte cumulée de 134K sur trois ans si le niveau de DGF de 2014 avait maintenu;
- Les recettes de produits des services sont stables autour de 988K€.

En investissement, les dépenses sont liées à :

- L'opération campus pour 262K€ ce jour ;
- Un diagnostic sur la structure de la grange pour 4K€ ;
- De menues équipements pour 13K€ dont le remplacement de la benne de presque 7K€.

Les recettes correspondent à :

- Un nouvel emprunt de 250K€ à taux zéro pour financer le campus ;
- Une avance de subvention pour le campus de 31K€ ;
- Un autofinancement de 72K€ ;
- La taxe d'aménagement pour 9K€ et FCTVA pour 25K€.

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire s'est retiré au moment du vote. *Le compte d'administratif (hors annexes) a été transmis aux membres du conseil en pièce jointe de la note d'information.*

Vote : unanimité

• Demande de subventions auprès de la DETR 2018

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR) 2018 - priorité « bâtiment public scolaire », il est proposé de présenter aux services de l'État les deux demandes de subvention suivantes :

- 185 387€ au titre de la construction d'une cantine scolaire et ses locaux annexes,
- 186 186€ au titre de la réhabilitation et extension d'un bâtiment abritant les activités scolaires et périscolaires.

Chaque projet fera l'objet d'une délibération distincte.

Le plan de financement prévisionnel des deux opérations conjointes est à ce jour le suivant :

DETR2018	371 573 €	18%
Département	500 000 €	24%
Enveloppe parlementaire	10 000 €	0%
FSIL 2017	464 466 €	22%
Union européenne	313 736 €	15%
Région		<i>en cours</i>
Total subvention publique	1 659 775 €	80%
Autofinancement et emprunt	418 986 €	20%
Total	2 078 761 €	100%

Vote : **unanimité**

La commission de la Région se réunie le 14 février 2018.

INFORMATIONS :

✓ Autorisations du droit des sols 2017

Conformément à l'article R. 423-6 du Code de l'urbanisme, les demandes de permis d'aménager, de permis de construire et de déclaration préalable ont été affichées en mairie. La liste des demandeurs et la suite donnée est portée à connaissance du conseil

Sur l'année 2017, la commission urbanisme a été saisie (autorisations 2016 restantes plus 2017) de :

- 2 Autorisations de travaux (ERP)
- 37 Certificats d'information
- 11 Certificats opérationnels
- 38 Déclarations de travaux
- 23 Permis de Construire
- 1 Permis d'aménager

Si cette activité avait été sous-traitée à Grenoble Alpes Métropole, cela aurait eu un coût pour la commune de 30 500€. Remerciements aux services et élus qui ont pris en charge ces dossiers.

✓ SEDI : Travaux sur le réseau d'éclairage public

Suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, des travaux de modernisation du réseau d'éclairage public de la commune.

Il s'agit de mettre en conformité les armoires d'éclairage et de remplacer tous les luminaires ballons fluos (140W) par du matériel Diodes Electro-Luminescents (DEL) (53W). Une horloge astronomique est rajoutée dans chaque armoire traitée afin de gérer plus finement les périodes d'éclairage. Dans un souci d'économie d'énergie et de réduction des nuisances, les luminaires sont équipés d'abaissement de puissance modulable à souhait (par défaut 50% entre 23h et 5h du matin – la commission transition énergétique suggère d'élargir la tranche horaire à 6h du matin. Et certains élus se posent la question d'une extinction totale pendant la plage horaire-nuit (23h-6h). La question d'une redistribution des points lumineux (moins à certains endroits, et plus à d'autres), ainsi que l'éclairage du marché sont également évoqués.

Après étude, une première tranche serait réalisable au cours du 1er trimestre 2018 (Centre Bourg – Secteurs Villard la Pra et le Gouter).

Son plan de financement prévisionnel est le suivant :

prix de revient prévisionnel TTC de l'opération	32 977 €.
montant total des financements externes	21 885 €
participation communale aux frais du SEDI	600 €
contribution communale à l'investissement	10 493 €

Concernant la 2ème tranche, elle pourra être subventionnée par le SEDI à partir de juin 2018 avec une contribution communale estimée à 10 526 € net de taxe.

Une fois cette modernisation complète réalisée, le SEDI a calculé que la consommation électrique pour l'éclairage public à la charge de la commune serait réduite de 50%, soit une économie d'environ 2 250€ par an.

Ce projet fait partie des points à débattre dans le cadre de la préparation du budget 2018 et des investissements prioritaires avant le CM du 26 mars 2018.

✓ **Métropole apaisée**

Dans le cadre de la « Métropole apaisée », un arrêté municipal devrait venir limiter la vitesse de circulation des véhicules sur la voirie à :

- 30km/h dans les hameaux du Centre Bourg, de Romage et du Noyaret,
- 50km/h sur le reste du territoire de la commune.

✓ Jean-Noël Causse demande l'inscription au prochain conseil municipal d'une délibération sur l'adoption du Plan Energie Climat

✓ Cyrille Boulloud alerte le conseil sur le fait que les déchetteries ne seront plus accessibles aux professionnels et aux collectivités publiques.

D'autres solutions devront être trouvées pour évacuer les déchets produits (du marché, des déchets verts et de la propreté urbaine). Il s'inquiète de l'augmentation potentielle des décharges sauvages. La réponse des techniciens de la métropole par la création d'une police des déchets ne lui semble pas suffisante car cette police ne sera pas chargée de l'enlèvement des détritrus.

✓ Un représentant de l'association ASEC interroge la commune sur les actions entreprises, notamment auprès de la commune de Chamrousse, au sujet des aménagements du bassin de la Grenouillère. Le courrier envoyé par Mme le Maire n'a toujours fait l'objet d'aucune réponse. La commune s'engage à relancer Chamrousse pour obtenir réponse et à demander communication du rapport de surveillance du barrage de la Grenouillère (rapport officiel et obligatoire au moins une fois par 5 ans), ainsi que des analyses (2 obligatoires par an). L'ASEC souhaite que l'eau d'approvisionnement des canons à neige ne soit pas issue du bassin de la Grenouillère, en raison des incertitudes concernant la qualité de l'eau recueillie. L'ASEC interroge également les élus sur la position de la Métropole par rapport à ces questions. Un courrier du Président de la Métropole envoyé au Préfet avait clairement exprimé cette position. La question est de savoir si ce document est communicable.

✓ Un habitant évoque la question de la privatisation d'un chemin communal (pose de piquets). Les élus confirme que la question est connue et traitée, et que le chemin ne sera pas privatisé.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 26 MARS 2018 A 19H00